

**COMPTE-RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2018**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 9 juillet 2018, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Claude SOMAGLINO, Maire, le 16 juillet 2018, à 18 heures 30.

Présents : C. SOMAGLINO, A. FULCHIRON, R. MONTAGNIER, F. TESTE, MP MONIER, C. TORTEL, S. BOREL, D. ROUSSET, M. CREPIN, A.M CORRAND, M.C ROGEZ, L. AUTRAND

Absents/excusés : M. VALLOT, G. PIOLLET, J. MOUTON

Pouvoir de : M. VALLOT à C. TORTEL, G. PIOLLET à C. SOMAGLINO

Secrétaire de séance : A.M. CORRAND

DECISION DU MAIRE :

M. le Maire informe l'assemblée que suite à la délibération n° 03 en date du 8 juin, un contrat de ligne de trésorerie à été contracter auprès de la Banque postale pour un montant de 200 000€.

Délibération n°01-16/072018

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Déclaration d'intention d'aliéner émanant de l'office notarial Me PAPAS et Me GRAS, Notaire associé à Nyons (DROME), concernant le bien désigné ci-après appartenant à Mme BOTTINI, domiciliée à VINSOBRES (26), 56 Route de la cave

Références cadastrales de la ou les parcelles : section AS parcelle n° 405-406 et 1/2 indivise en pleine propriété de la parcelle contiguë à usage de chemin cadastrée AS n°404

située 56 Route de la cave 26110 Vinsobres

Superficie totale : 00ha 07 a 35 ca

Prix : 255 000 euros.

Acquéreurs : M. et Mme Vincent MARTIN domiciliés à NYONS (DROME), 53 avenue Jules Bernard

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Décide de ne pas exercer le droit de préemption urbain de la commune sur ce bien.

Délibération n° 02-16/07/2018

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Déclaration d'intention d'aliéner émanant de l'office notarial Me PAPAS et Me GRAS, Notaire associé à Nyons (DROME), concernant le bien désigné ci-après appartenant à M. et Mme CANIFFI Christian, domiciliés à VINSOBRES (26), 20 Rue Reynarde.

Références cadastrales de la ou les parcelles : section AL parcelle n°286

située Le village 26110 Vinsobres

Superficie totale : 00ha 00 a 78 ca

Prix : 222 000 euros.

Acquéreurs : Mme RAGAZZI domicilié à OULLINS (69), 12 boulevard de l'Europe

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Décide de ne pas exercer le droit de préemption urbain de la commune sur ce bien.

Délibération n°03-16/072018

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Déclaration d'intention d'aliéner émanant de l'office notarial Me PAPAS et Me GRAS, Notaire associé à Nyons (DROME), concernant le bien désigné ci-après appartenant à Immobilière du Grand Lyon SARL, domiciliés à MEYZIEU (69330), 1 A Rue de la République.

Références cadastrales de la ou les parcelles : section AO parcelle n° 587

située Laparan 26110 Vinsobres

Superficie totale : 00ha 04 a 00 ca

Prix : 59 500 euros.

Acquéreurs : Mme Mélanie GUGLIEMELLA domiciliée à Nyons (26) 11 Avenue des Antignans
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Décide de ne pas exercer le droit de préemption urbain de la commune sur ce bien.

Délibération n°04-16/07/2018

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN POUR INSTALLATION D'UNE INFRASTRUCTURE DE RECHARGE POUR VEHICULE ELECTRIQUES ET HYBRIDE (IRVE)

Convention de mise à disposition d'un terrain Passage de l'Amélie au Syndicat d'Energie (SDED) pour installation d'une infrastructure de charge pour véhicules électriques ou hybrides.

La présente convention est conclue à titre gratuit.

VOTE : à l'unanimité

Délibération n°05-16/07/2018

CONVENTION DE COORDINATION DES MAITRISES D'OUVRAGES ENTRE LA COMMUNE DE VINSOBRES ET DROME AMENAGEMENT HABITAT

Convention de coordination des maitrises d'ouvrages entre la commune et Drôme Aménagement Habitat (aménageur) pour l'aménagement du terrain de la Bane.

VOTE : à l'unanimité

Délibération n°06-16/07/2018

FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BARONNIES EN DROME PROVENCALES POUR L'AMENAGEMENT DES GITES COMMUNAUX

Versement d'un fonds de concours de 3 143 € par la communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençales pour l'aménagement des gites communaux

VOTE : à l'unanimité

Délibération n°07-16/07/2018

FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BARONNIES EN DROME PROVENCALES POUR L'AMENAGEMENT D'ABRIS POUBELLES

Versement d'un fonds de concours de 6 025 € par la communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençales pour l'aménagement d'abris poubelles

VOTE : à l'unanimité

Délibération n°08-16/07/2018

DEMANDE D'AIDE AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA DROME : TOITURE DE LA SALLE DES FETES

Demande d'aide financière au Conseil Départemental de la Drôme pour refaire la toiture de la salle des fêtes, sur une base de devis reçu d'un montant de 35 836.05 € HT.

VOTE : à l'unanimité

Délibération n°09-16/07/2018

LES INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (IHTS) POUR LE PERSONNEL ADMINISTRATIF

Autorisation pour le personnel administratif d'effectuer des heures supplémentaires et paiement de ses heures.

VOTE : à l'unanimité

Délibération n°10-16/07/2018

FIXATION DU TAUX HORAIRES DES AGENTS COMMUNAUX INTERVENANT POUR LES TRAVAUX EN REGIE ET EN CAS D'UN DESORDRE CAUSE PAR UN TIERS

Fixation du taux horaires des agents communaux (technique ménage, technique, administratif) pour des travaux en régie et en cas d'un désordre causé par un tiers

VOTE : à l'unanimité

Délibération n°11-16/07/2018

CONSTRUCTION D'UN BATIMENT D'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH)-LOT 2 AVENANT 2 STRUCTURE BOIS/CHARPENTE/COUVERTURE

Entreprise titulaire du marché : SUD EST CHARPENTES (26450 CLEON D'ANDRAN)

Montant du marché : 177 420.55 € HT

Avenant n°1 plus-value : 3749.00€ HT

Montant de l'avenant pour prestations en plus-value : 1 650 € HT

Nouveau montant du marché : 182 819.55€ HT

VOTE : à l'unanimité

Délibération n°12-16/07/2018

EMPLOI NON PERMANENT ET AUTORISATION DE RECRUTER UN AGENT DANS LE CADRE D'UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Création d'un emploi non permanent à temps non complet pour une durée de 1 an à compter du 01 septembre 2018 à raison 18h95 hebdomadaires. Lieu de travail : cantine municipale.

VOTE : à l'unanimité

Délibération n°13-16/07/2018

EMPLOI NON PERMANENT ET AUTORISATION DE RECRUTER UN AGENT DANS LE CADRE D'UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Création d'un emploi non permanent à temps non complet pour une durée de 1 an à compter du 01 septembre 2018 à raison 28h15 hebdomadaires pour l'entretien des bâtiments communaux

VOTE : à l'unanimité

Délibération n°14-16/07/2018

EMPLOI NON PERMANENT ET AUTORISATION DE RECRUTER UN AGENT DANS LE CADRE D'UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Création d'un emploi non permanent à temps non complet pour une durée de 1 an à compter du 01 septembre 2018 à raison 6h73 hebdomadaires pour effectuer un poste d'adjoint d'animation, pour l'encadrement de la cantine scolaire.

VOTE : à l'unanimité

COMMUNICATIONS DU MAIRE

- Platanes Traverse Soutoviale
- Demande du Club de Foot de Mirabel aux Baronniees pour utilisation du Stade de Vinsobres
- Décharge sauvage du côté de l'Eygues
- PLU : permanence du cabinet KAX le 1^{er} octobre
- Enquête publique Captage du Moulin

Le prochain conseil municipal sera le 06 septembre.

Séance clôturée à 19 h 45

Le Maire,
Claude SOMAGLINO

